

20 juin 2013

Mémoire présenté à l'Office de Consultation Publique de Montréal (OCPM) relativement au projet d'implantation d'une école primaire de 450 enfants dans le Parc De la Fontaine à l'IDS, Verdun.

Présenté par : François Boucher, ing.

Introduction

Ce projet est la reprise du projet de l'ancien maire de Verdun pour une école de niveau primaire dans le Parc de la Fontaine, ce projet mal pensé et mal planifié est la conséquence d'un manque de planification cohérente de l'arrondissement. On ne peut pas corriger des décennies d'un développement sans vision seulement avec de la pensée magique. Que l'on veuille ou non, on doit aujourd'hui composer avec un développement urbain qui n'a eu de préoccupation que les projets des promoteurs et les augmentations de l'assiette fiscale encaissable par la ville. On vit ici avec le résultat d'un développement sinon anarchique à tout le moins incohérent du territoire de l'Île.

Clairement l'arrondissement Verdun n'a jamais pensé au besoin d'écoles sur le territoire, ce n'était pas son problème, même si un commissaire de la CSMB a pendant quatre ans été conseiller municipal, avec comme résultat que de nombreux sites qui auraient pu accueillir une école ont été depuis développés et ne sont plus aujourd'hui disponibles. La vraie question ici est: Est-ce qu'un parc a moins de valeur pour la communauté qu'un site déjà construit ou pouvant l'être? Pensons par exemple à l'énorme réduction de coût de centaines de millions de dollars qu'aurait représenté en économies pour le gouvernement du Québec la construction du CHUM dans le grand parc Lafontaine juste en face de l'Hôpital Notre-Dame à Montréal. La population et les experts auraient avec raison tous poussé de hauts cris pour préserver ce parc; pourtant on applique ici à l'Île des Soeurs cette même logique pour l'école.

Le premier projet d'école a été rejeté par les citoyens des zones limitrophes, soutenus par une majorité de la population de l'Île. Dans un affront à la population locale, la ville a obtenu du gouvernement du Québec le droit de procéder au changement de zonage sans référendum pour revenir avec le projet, qu'elle avait été forcée d'abandonner.

Depuis quelques mois, on nous dévoile à chaque jour les dessous des magouilles de la politique municipale. Magouilles qui ont contribué à la ruine des trésors publics et qui longtemps encore nuiront au bon développement urbain, on veut nous faire croire que ce projet d'école est "la solution" au problème de surpopulation de notre école. Quand on pense que de grands projets en cours à Île des Soeurs sont pratiquement terminés et qu'ils ont été réalisés sans les permis de construction préalables, en plus de ne pas respecter les hauteurs et le nombre d'étages, on voit bien qu'il y a des problèmes à l'arrondissement.

Le projet d'école, si il est exécuté à l'emplacement choisi, sera un désastre pour tous les citoyens et pour le développement de l'Île. Il amènera à sa suite de constants et coûteux réaménagements routiers pour des dizaines d'années à venir.

Le besoin pour cette école est criant, c'est évident. La CSMB fait avec le terrain mis à sa disposition par la ville, elle n'est pas responsable du drame qui se joue depuis bientôt 3 ans, elle n'a pas choisi le site. Si au départ, des parents de l'école actuelle avaient apporté leur soutien à la construction de l'école sur le site Archambault, la mairie les a vite convaincus de la "supériorité" de son projet d'emplacement au Parc de la Fontaine où on pourrait construire un parc-école, et ce sans diminuer le potentiel de taxation actuel et futur pour l'arrondissement. Le concept d'une école de marcheurs, ça fait plein de bon sens mais ce n'est pas une raison pour étouffer le reste de l'Île, il faut voir que les compromis que l'on exige de la population pour la construction de l'école dans ce parc sont trop gros et affecteront trop de gens pour continuer dans cette voie.

Pour la mairie, une école c'est publique, un parc c'est public, donc une école c'est un parc. Ce raisonnement fallacieux en dit long sur le niveau d'éthique de nos élus, des services techniques et d'urbanisme de l'arrondissement. L'acharnement de la ville et son refus systématique de considérer sérieusement les alternatives réalisables moins invasives est la cause de tout ce drame. La question du coût pour la ville est importante, mais le refus de dépenser ce qu'il faut pour trouver le bon site est à la fois une admission d'erreur et de négligence et surtout une façon de camoufler son oubli du besoin d'écoles sur son territoire.

L'emplacement prévu pour l'école

Au cours des 10 dernières années, la Pointe-Sud de l'Île s'est énormément développée avec la construction de milliers d'habitations et de condos, et cela se poursuit. Les citoyens qui maintenant y habitent n'ont qu'un seul chemin possible pour aller faire leur courses, travailler, reconduire leurs enfants à l'école ou sortir de l'Île. Il leur faut emprunter le Boulevard de la Pointe-sud direction Nord qui devient ensuite le Boulevard Île-des-Sœurs direction Nord. Ce chemin est un collecteur pour les autres habitants de l'Île vivant entre les rues Hall et Berlioz qui n'ont eux aussi qu'un seul chemin pour sortir. Chaque matin de semaine entre 7H30 et 8H45, ce chemin est un stationnement où les automobiles s'accumulent du bout de l'Île jusqu'à l'intersection avec Berlioz. Plusieurs centaines de véhicules y perdent entre 15 et 40 minutes chacun, avant de pouvoir poursuivre leur route direction Nord pour la plupart vers le carrefour du projet de l'école. On peut voir en annexe une photo, prise le matin le 18 juin 2013, ce qu'a l'air une partie de la file d'attente, au Boulevard Île-des-Sœurs intersection Berlioz, par beau temps. Tous les matins de semaine, c'est le même scénario, ce sont 2 autos de large sur plus d'un kilomètre.

Voir la photographie prise au Boulevard Île-des-Sœurs, intersection Berlioz
mardi matin le 18 juin 2013 à 8H05 am (note : la date inscrite sur la photo est erronée)

De l'aveu de l'ingénieure Geneviève Lefebvre de la firme CIMA+ mardi le 18 juin 2013, cette énorme accumulation en file d'attente n'a pas été tenue en compte pour son évaluation de la circulation, en fait elle n'a considéré que les aspects visant la sécurité des passages piétonniers et des débarcadères, le débit mesuré ne servant que pour évaluer les risques à la sécurité au carrefour.

Je soumetts à l'OCPM que la fluidité de la circulation automobile direction Nord au carrefour giratoire sera réduite de 70% et la fluidité de la circulation partout sur l'Île en sera sérieusement affectée. Cette accumulation de véhicules, que l'on constate chaque matin à la rue Berlioz au sortir de la Pointe-Sud, se reproduira au carrefour giratoire de l'école, le bouchon ne faisant plus qu'un seul et même embouteillage. En effet, en examinant les comptages en annexe de l'étude de CIMA+ fait entre 7H00 am et 9H00 am, on constate que sur le boulevard Île des Sœurs direction Nord, le nombre de véhicules passant au carrefour (948/heure) est supérieur à celui arrivant à Berlioz (701/heure), puisque le boulevard Île des Sœurs continue de collecter de nouveaux automobilistes entre Berlioz et René-Lévesque. Si avec 701 véhicules à l'heure le matin, ça bloque à Berlioz, un volume de 948 au carrefour va bloquer encore plus longtemps.

Les ralentissements à l'entrée du premier débarcadère, à la sortie de ce débarcadère, les arrêts à la traverse piétonne et cycliste, les arrêts par les brigadiers vont reproduire le bouchon de Berlioz. Certains automobilistes vont tenter de sortir par les deux seules autres rues possibles Berlioz et Chemin du Golf qui n'ont pas la capacité de dégager ce trafic et où circulent des autobus avec arrêts répétitifs, on aura donc tous les chemins vers les deux sorties de l'île bloquées chaque matin. La préoccupation des milliers de citoyens pris dans le trafic du matin à l'Île n'est pas pour le moment d'un grand intérêt pour la direction d'arrondissement, promoteur de cet emplacement pour l'école. La ville n'ayant pas une pensée proactive, elle va réagir au problème trop tard en essayant éventuellement de réduire les inconvénients que son choix aura causé aux citoyens.

Politique de circulation et stationnement de l'arrondissement Verdun

J'invite les commissaires de l'OCPM à lire la politique de circulation et stationnement émise par l'Arrondissement de Verdun le 20 avril 2009. Politique dite inspirée par le Plan de transport de la Ville de Montréal.

[Politique de circulation et de stationnement](#) disponible sur le site de l'arrondissement

Je soumetts à l'OCPM que le projet d'école présenté par la CSMB ne rencontre pas les objectifs et directives de Verdun présentés dans cette politique. Parmi les objectifs pour la circulation que l'on retrouve à la page 7, il y a :

- assurer la sécurité des déplacements pour l'ensemble des usagers
- assurer les besoins de mobilité et de fluidité optimale

Aucun de ces deux objectifs n'est respecté avec le projet à l'emplacement soumis. La politique reconnaît d'ailleurs à la page 10 qu'il y avait déjà de graves problèmes de circulation à l'Île en 2009:

La fluidité de la circulation présente toutefois des problématiques à certains endroits, notamment aux entrées et sorties du quartier de L'Île-des-Soeurs. C'est pourquoi d'importants travaux de réaménagement sont présentement en cours et permettront d'améliorer grandement cette situation.

Une fois l'école construite, l'arrondissement finira bien par constater le problème et se lancera dans de nouveaux travaux de réaménagement, ce qui va coûter extrêmement cher et se fera en partie autour de la nouvelle école, on sera loin de la zone champêtre paisible souhaitée pour l'Île. Ces coûts futures prévisibles seront à mon avis éventuellement comparables au coût de l'école. L'arrondissement semble privilégier le rattrapage à la planification.

Quant au stationnement, la politique donne les objectifs suivants, à la page 7 :

- Accorder une priorité de stationnement aux résidants (en milieu résidentiel)
- Assurer une certaine disponibilité du stationnement pour les visiteurs près des installations et bâtiments municipaux;

et à la page 11 :

- Analyser, selon la réglementation et les normes en vigueur, le nombre de cases de stationnement hors rue requis pour tout nouveau projet;
- Favoriser la construction de stationnements souterrains (nouveaux projets)

Aucune place de stationnement n'est prévue pour la quarantaine d'employés qui iront travailler à l'école en automobile. Encore une fois, on compte empiéter sur le parc, cette fois dans le stationnement. Les usagers du parc, tennis, patinoire etc... n'auront plus de stationnement durant les heures ouvrables de l'école (07H00 à 18H15), pas plus que sur la rue du Parc de la Fontaine. Il sera alors impossible d'assurer une disponibilité de places de stationnement autour du parc, pour les citoyens, comme le veut la politique. Si la politique d'un stationnement souterrain s'applique aux nouveaux projets, à moins de disposer de suffisamment de terrain propre, il faut la respecter. Une école sans stationnement fera en sorte que les résidants du voisinage et les usagers du parc vivront avec un problème aigu de stationnement particulièrement en hiver. Dans son étude CIMA+ présente un nombre adéquat de stationnements sur rue, c'est possible en été, mais ce n'est certainement pas vrai en hiver lorsque seulement un côté de rue en alternance sert au stationnement de rue. De plus, ces places sont déjà occupées à plus de 75% en temps normal et à 100%

lorsqu'il y a de la neige. La période de stationnement d'hiver représente 5 mois, soit la moitié du calendrier scolaire.

Politique familiale de l'arrondissement Verdun

J'invite les commissaires de l'OCPM à lire la politique familiale telle que révisée en 2007.

[Politique familiale, édition 2007 disponible sur le site de l'arrondissement](#)

Dans la politique familiale, on retrouve à la page 10 dans le paragraphe intitulé; Renforcement du sentiment de sécurité chez les résidants et les familles, l'objectif suivant :

Tenter de réduire la circulation de transit à proximité des lieux propices aux activités des jeunes et des familles.

Pour ce qui est de cet objectif, en plaçant une école primaire dans un carrefour giratoire achalandé, c'est vraiment raté.

À la page 12, la politique parle de :

Assurer une juste répartition des espaces et des équipements sur le territoire verdunois

Le plus vieux quartier de l'Île où se situe le Parc de la Fontaine, si il se compare au quartier nord-ouest de la Ville de Verdun (sur la terre ferme) qui en est pratiquement dépourvu, n'a pas à se plaindre du point de vue parc. Mais si on le compare à la Pointe-Sud de l'Île, où on retrouve la forêt, 6 parcs, le Golf et la longue piste riveraine longeant le fleuve, il fait parent pauvre.

Comme ce sont les développements domiciliaires de la Pointe-Sud qui ont principalement généré l'augmentation du nombre d'écoliers des dernières années, il semble bien injuste de choisir de construire dans le Parc de la Fontaine. Dans la présentation faite lors de la première séance d'information publique tenue par l'arrondissement Verdun (11 mai 2011) pour l'école dans le parc, il est indiqué que plus de 300 enfants de ce quartier fréquentaient l'école actuelle en septembre 2010 sur 900 enfants, soit le tiers de la population scolaire, et depuis 3 ½ ans, il s'y est construit plusieurs nouveaux logements. On a la nette impression que pour accommoder les enfants de ce secteur, on doit maintenant sacrifier une grande partie du Parc de la Fontaine, alors que la Pointe-Sud est pour le moment encore généreusement fournie en parcs et espaces verts. On déshabille Paul pour habiller Pierre.

[Présentation - Rencontre d'information du 11 mai 2011 disponible sur le site de l'arrondissement](#)

À la page 13, la politique parle de préservation des espaces verts et des espaces récréatifs sur le territoire de l'arrondissement. Pour la préservation, on comprendra que le projet de construction dans le parc n'est pas un exercice de préservation d'espaces verts. Le charme et la qualité de vie de l'Île c'est ce coté champêtre, le projet brisera l'impact visuel que donne le Parc de la

Fontaine aux résidents et visiteurs, au lieu d'un parc, ils verront un édifice massif de trois étages. Fini le charme, surtout le matin.

Conclusion, que faire?

Le site proposé pour la deuxième école a donc de très, très gros inconvénients. Si on va de l'avant avec le projet tel quel, cela causera un tort considérable aux résidents, particulièrement aux voisins du parc, aux résidents de la Pointe-Sud et aux enfants qui auront à circuler autour du carrefour.

La simple logique nous indique que la meilleure solution est de placer l'école en amont des bouchons de circulation, c'est-à-dire sur la Pointe-Sud.

Il y a sur la Pointe-Sud au moins quatre sites, dont trois sont des propriétés de l'arrondissement et où on pourrait construire l'école sur des terrains au moins aussi grands que celui prévu au Parc de la Fontaine. L'école à la Pointe-Sud serait une école de marcheurs, avec en prime aucun ou peu d'impact sur la circulation, puisque située tout au bout de l'île. C'est à mon avis un bien meilleur choix que le site proposé et même que le site Archambeault.

Les sites possibles sur la Pointe-Sud sont :

- 1- La partie du Golf qui borde le boulevard de la Pointe-Sud . Une infime partie du Golf , 1 % suffirait.
- 2- Le Boiser Riverain
- 3- Le Parc Maynard-Ferguson
- 4- Terrain des Tours Symphonia

Une solution encore plus sage serait de commencer par une plus petite école, soit une école 2/12 sur la Pointe-Sud et prendre le temps de réexaminer le tout, car il est clair que l'arrondissement n'a pas étudié ce dossier avec suffisamment de soin pour tenir compte du développement de l'île et que, de toute façon, il faudra se résoudre à revoir les besoins d'école, car la CSMB prévoit la nécessité d'une troisième école d'ici 6 - 8 ans et, à ce que je sache, l'arrondissement n'a pas de solution pour ce futur problème. En souhaitant qu'on aurait cette fois le bon sens de consulter la population et de vrais experts avant de statuer.

Je remercie l'Office de Consultation de prendre le temps de lire ce mémoire et j'espère sincèrement qu'elle recommandera que la deuxième école soit construite sur la Pointe-Sud de l'île.

Merci.

François Boucher, ing.



2005 1 1

Erreur dans les propos tenus par les représentants de l'arrondissement lors de la réunion de l'OCPM du 17 juin 2013, au sujet de la disponibilité de places de stationnement, tel que rapporté dans le compte rendu de cette réunion sur le projet d'école à l'Île des Sœurs.

J'aimerais mettre en lumière une importante erreur de raisonnement fait par les représentants de l'arrondissement dans le calcul des places de stationnement disponibles pour les parents, enseignants, personnel de soutien de l'école et visiteurs, dans le voisinage du Parc de la Fontaine.

Les références à la ligne où se retrouve les propos en question apparaissent entre parenthèses.

M.Cardin et l'ingénieure de Cima+, Mme Geneviève Lefebvre ont prétendu qu'il y a amplement de places de stationnement dans le voisinage pour facilement accommoder les besoins de l'école en stationnement. Les citoyens de l'Île qui ont assisté à cette période de questions, ont pu croire suite aux propos de ces deux représentants soutenant qu'il n'y aura aucun problème, et que ceux qui soulèvent la question sont soit de mauvaise foi ou fabulent tout simplement. La réalité est que leurs réponses étaient erronées.

M.Cardin, en répondant à Mme Denyse Lecat (ligne 879) affirme que parce qu'il y a 240 espaces de stationnement à peu de distance de marche, il n'y aura pas de problème. Mme Lefebvre de Cima+, en réponse à ma question sur le stationnement (ligne 3150), répond que lors d'un comptage fait récemment, soit un mardi où il n'y avait aucune restriction de stationnement, ils ont conclu que le potentiel ultime est de 240 places (ligne 3165) dans le voisinage du Parc et **que environ 50% (ligne 3167) de ces 240 places étaient occupées au moment de ce comptage**, ce qui laissait donc 120 places de libre. Mme Lefebvre affirme qu'avec l'alternance d'interdiction de stationnement, durant les 5 mois d'hiver, il restera 120 places disponibles. Ce qui est vrai.

*Mais ensuite elle affirme que 50% de ces 120 places restantes en période de restriction seront libres pour le personnel de l'école soit 60 places (ligne 3171) et comme ce personnel n'en aura besoin que d'une trentaine, il n'y a pas de problème. **Ce raisonnement est faux.*** Le besoin de 120 places de stationnement des résidents ne disparaîtra pas le 1^{er} novembre pour réapparaître le 1^{er} avril. Les 120 places occupées par les résidents du secteur, durant le comptage, vont rester occupées par les résidents même lorsque l'école sera construite, hiver comme été, ne laissant aucune place de disponible en hiver. En calcul, niveau primaire, 120 moins 120 ça donne zéro. Ceci confirme qu'il n'y a pas de places disponibles durant les 5 mois d'hiver. Les résidents du secteur le savent, ils le vivent à chaque hiver.

Que penser devant un tel raisonnement? On cherche à informer ou désinformer? Cherche-t-on à justifier le projet à tout prix, quitte à embellir la réalité. Comme c'est la deuxième fois que l'arrondissement nous sert ce raisonnement, on peut avoir des doutes sur sa motivation.

François Boucher, ing.
Le 26 juin 2013.